



ADAPTATION CHAMPIONNAT PAR EQUIPES – SAISON 2020-2021

À la suite des décisions prises lors du comité directeur de la fédération française, la CSD a décidé de modifier la formule du championnat par équipes pour cette saison 2020-2021.

En effet, le championnat, interrompu après la 3^{ème} journée, reprendra avec les adaptations suivantes par rapport au règlement initial :

§1.5 : Le championnat reprendra à la 4^{ème} journée et se déroulera en une phase unique de 7 rencontres Aller suivi de 3 journées de Play-offs réparties de la façon suivante

En PR et D1

1er, 2^{ème} de poule phase 1 (ex : poule A/ poule B)

3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de poules (ex : les équipes de la poule A ne jouent que les équipes de la poule B mais les résultats de la phase 1 entre ces équipes seront conservés et pris en compte dans le classement final)

6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de poules (ex : les équipes de la poule A ne jouent que les équipes de la poule B mais les résultats de la phase 1 entre ces équipes seront conservés et pris en compte dans le classement final)

De la D2 à la D4

1er et 2^{ème} de poules A & B se rencontrent en poules

1er et 2^{ème} de poules C & D se rencontrent se rencontre en poules

3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de poules A & B se rencontre en poules de play-off comme PR et D/1

3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de poules C & D se rencontre en poules de play-off comme PR et D/1

6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de poules A & B se rencontre en poules de play-off comme PR et D/1

6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de poules C & D se rencontre en poules de play-off comme PR et D/1

Dans chaque division, il n'y aura pas de titres de prévu ;

§3.1 Montées :

Pour la division PR, le 1^{er} et 2^{ème} des play-offs accéderont au niveau Régional.

Pour la division D1, le 1^{er} et 2^{ème} des play-offs accéderont au niveau PR.

Pour les autres divisions départementales, les deux 1^{ers} de chaque poule des play-offs places 1 à 4 accéderont à la division supérieure.



Si toutefois, le championnat ne devait pas aller au terme des play-offs, le classement après la 7^{ème} journée (fin des rencontres de la phase hors play-offs) sera retenu pour la désignation des montées pour toutes les divisions.

§3.2 Descentes.

Le nombre de descentes restent inchangé et sera déterminé à la fin des play-offs (Les 2 derniers de chaque poule de play-offs de 6 à 8 de poules descendent en divisions inférieures). Si toutefois, le championnat ne devait pas aller à son terme, le classement à l'issue de la 7^{ème} journée (hors play-offs) sera retenu pour établir les descentes.

Tout ceci, sous couvert de la levée des contraintes sanitaires nationales ou locales.

De plus, les conditions particulières liées aux équipes incomplètes adoptées en début de saison restent valables pour l'ensemble de la saison 2020-2021.

Dans la mesure où il n'y aura qu'une seule phase, un seul joueur muté sera autorisé par équipe en accord avec le chapitre II.610 des règlements sportifs.

Enfin, les joueurs ayant disputé 2 rencontres ou plus au niveau régional ne pourront pas jouer au niveau départemental même pour les rencontres de play-offs.

Brûlage.

Il sera programmé un nouveau calendrier du championnat par équipes départemental. Il ne comportera qu'une seule phase cette saison avec play-offs. Ainsi un classement pourra être établi et permettra la gestion des montées et descentes pour toutes les divisions départementales. Du fait que le championnat départemental se disputera en une seule phase, l'alinéa 1 de l'article II.610.1 sera appliqué (1 seul muté par équipe de moins de 6 joueurs).

Brûlage possible et ne pourront pas jouer les joueurs qui auront joués 2 rencontres en nationales et régionales.